

2 Politique

Rentrée judiciaire 2019-2020

"La Justice doit tenir sa place en remplissant pleinement ses missions"

Les représentants du Corps judiciaire



La cérémonie a commencé par l'exécution de l'hymne national.

Stephane MASSASSA
Libreville/Gabon

Ce rappel du premier président du Conseil d'État, René Aboghe Ella, a sonné, hier, comme une exigence dont devrait se souvenir chaque acteur de la vie publique au Gabon.

L'AUDIENCE solennelle marquant la rentrée judiciaire pour l'année 2019-2020, s'est tenue hier, au palais de justice de Libreville. Ce, conformément aux dispositions des textes relatifs aux juridictions des ordres judiciaire, administratif et financier. C'était en présence du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba par ailleurs, président du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM). Pour cette année, l'honneur revenait au Conseil d'État de présider ladite cérémonie. Notamment le premier président de cette juridiction, René Aboghe Ella, qui a saisi cette oc-



Le Chef de l'État, Ali Bongo Ondimba recevant les honneurs des troupes.

casation pour rappeler la nécessité pour la Justice gabonaise de tenir sa place en assumant pleinement les missions qui lui sont assignées par la Constitution et les lois de la République. À savoir, entre autres, "réguler les rapports sociaux et veiller au règne de l'État de droit dans le fonctionnement des institutions". Toute chose qui, selon

l'orateur, devrait se faire dans le respect de ce qu'il a appelé, "les grands principes qui fondent la justice. C'est-à-dire l'indépendance, l'éthique et l'efficacité". De même, René Aboghe Ella s'est réjoui de ce que l'institution judiciaire a connu, au cours de l'année judiciaire précédente, plusieurs évolutions significatives. D'abord au

plan structurel, où il n'a pas manqué de signaler la mise en place effective des tribunaux administratifs dans les chefs-lieux des provinces qui en étaient encore dépourvus (Lambarené, Mouila, Tchibanga, Makokou, Koula-Moutou et Oyem). Puis, au niveau de son environnement juridique où, a-t-il dit, "nous avons assisté à une dyna-

mique de renouvellement de quelques textes importants". Notamment, le texte portant organisation de la Justice; celui relatif à l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif; le Code pénal; le Code de procédure pénale; ainsi que le texte sur l'organisation, la composition

et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire.

Non sans regretter tout de même, la démarche de n'avoir pas associé le Corps judiciaire à la préparation des textes susmentionnés, alors que celui-ci est chargé de les mettre en œuvre. Qu'à cela ne tienne, a souligné le premier président du Conseil d'État, "il ne faudrait donc pas s'étonner que des amendements soient prochainement proposés par les différents ordres de juridiction à ces textes fraîchement promulgués". Il a souligné que le Corps judiciaire attend impatientement l'adoption par le gouvernement et le vote par le Parlement de la nouvelle loi organique relative aux juridictions de l'ordre financier.

Notons par ailleurs, que cette audience solennelle a été précédée de l'installation du nouveau procureur général près la Cour de Cassation, en la personne du magistrat Joachim Kidi.



Photo de famille au terme de l'audience solennelle.